Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251217-D25_151-DE

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
25_151

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-cinq, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 17 décembre 2025**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 10 décembre 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 21
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 10 décembre 2025

****

Présents : Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, M. DENOUAL Jean, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Mme POREE Fabienne, Mme DONDEL Hermina, Mme CHAUVIN Adeline, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. FÉVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille, Mme AOUSTIN Nathalie, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. LE BESCO Joël pouvoir à Mme GIROUX Yolande, M. LEGRAND Jean-Luc pouvoir à M. DESBOIS Jean-Pascal, M. LARCHER François pouvoir à M. DENOUAL Jean, Mme BAUDOIN Nadine pouvoir à Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie pouvoir à Mme FERRÉ Karine

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine, Mme FORESTIER Anne.

****

Président de séance : Pour le Maire empêché, Mme GIROUX Yolande, 1° adjointe.

Secrétaire de séance : Mme FERRÉ Karine, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251217-D25_151-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2025

25-151) REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE « LES SOURCES » - MISE A JOUR

Rapporteur : M. Jean-Pascal DESBOIS, Adjoint à la culture, jeunesse et au numérique

Nomenclature : 3.5 – DOMAINE ET PATRIMONE/Autres actes du domaine public

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,
VU le règlement intérieur actuel de la médiathèque,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'encadrer plus strictement l'accès aux postes informatiques, particulièrement pour les mineurs,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la nouvelle rédaction du règlement de la médiathèque « Les Sources » comme suit :
  « Article 22 : L'accès aux ordinateurs est libre et gratuit. Il est permis aux enfants non accompagnés à partir de 10 ans, sur autorisation de leur responsable légal. Pour les usagers de 10 à 14 ans, l'utilisation des PC est limitée à 30 minutes afin de lutter contre la surexposition aux écrans des mineurs. Pour les usagers à partir de 15 ans, le temps d'utilisation des PC pourra être régulé par le personnel de la médiathèque en fonction de l'affluence. Par ailleurs, l'identification est obligatoire pour tous les usagers de moins de 15 ans souhaitant accéder aux postes informatiques ; cet accès sera soumis à une autorisation parentale préalable ».
- **DE PRECISER** que la date d'effet de ce nouveau règlement est fixée au 1er janvier 2026,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
La secrétaire de séance,

K. FERRÉ

Pour le Maire empêché par application de l'article 2122-17 du CGCT

La 1° Adjointe, Y. GIROUX